

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION

Bonjour !

Tout ceci est un peu aride, et nous pensons même un peu inutile, entre personnes de bonne volonté. Mais certains problèmes vécus par d'autres hébergeurs nous incitent à insérer cette page.

Merci de bien vouloir en prendre connaissance : vous y trouverez, au-delà d'un « contrat » dont nous n'espérons pas avoir besoin, quelques renseignements utiles pour bien vivre votre séjour au Monthury.

DURÉE DE LA LOCATION

Elle est convenue avec le propriétaire.

Location à la semaine : pour une bonne coordination (préparation du gîte pour les locataires suivants), l'arrivée doit s'effectuer le jour dit après 16 h (19 h au plus tard), et le départ le même jour de la semaine suivante avant 11 h.

A l'issue du séjour et sauf accord du propriétaire, le locataire ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux.

CAPACITÉ D'ACCUEIL

Le nombre de locataires est déterminé au départ ; toute personne supplémentaire doit être signalée. Les invités occasionnels sont les bienvenus ; le locataire doit cependant être présent sur les lieux, et sera responsable des problèmes éventuels causés par ses invités. Ceux-ci ne peuvent pas rester pour la nuit, sauf accord préalable du propriétaire.

RÉSERVATION ET PAIEMENT

La réservation devient effective dès que le locataire aura fait parvenir au propriétaire l'acompte demandé et le contrat signé. Le solde de la location sera versé le jour de l'arrivée.

CAUTION

Nous avons fait le choix de ne pas demander de caution. Nous espérons, en retour, un respect des lieux équivalent à notre confiance.

ÉTAT DES LIEUX

L'état des lieux et l'inventaire du mobilier et des divers équipements seront fait au début et à la fin du séjour par le propriétaire et le locataire. Toutes réparations rendues nécessaires par la négligence ou le mauvais entretien au cours de location seront à la charge du locataire.

D'autre part, le locataire autorise le propriétaire à effectuer toutes réparations dont l'urgence et la nécessité apparaîtraient pendant la location, ceci sans prétendre à une indemnité ou à une réduction du loyer, sauf accord entre les parties.

UTILISATION DES LIEUX

Selon la formule consacrée : le locataire jouira de la location de manière paisible. A son départ, il devra remettre en ordre les mobiliers et objets éventuellement déplacés. Il s'engage également à rendre la location aussi propre qu'il l'aura trouvée à son arrivée ; si vous ne souhaitez pas effectuer le ménage, merci de nous prévenir au

moment de la réservation afin que nous puissions planifier cette tâche, en échange de laquelle il vous sera demandé la somme de 50 €. Ce service n'est pas disponible en juillet-août.

CHARGES & TAXE DE SÉJOUR

Elles sont comprises dans le montant de la location, ainsi que la taxe de séjour. Est également inclus, dans la mesure d'une utilisation raisonnable : une réserve de bois pour la cheminée permettant plusieurs flambées.

LES DRAPS ET LE LINGE DE TOILETTE

Ils sont fournis sans taxation supplémentaire et devront être déposés en fin de séjour dans le lieu prévu à cet effet. Pensez toutefois à amener des draps de plage, pour vos baignades en piscine ou en lacs.

PORTABLES & INTERNET

La connexion est parfois un peu lente à partir de la ferme du Monthury.

CONDITIONS D'ANNULATION

Avant l'entrée en jouissance : sauf cas de force majeure signalé six semaines avant l'arrivée, les arrhes restent acquises au propriétaire ; toutefois, elles pourront être restituées si le gîte a pu être reloué pour la même période et au même prix. Si le locataire ne s'est pas présenté le premier jour de la location et passé un délai de 24 heures sans avis notifié au propriétaire : les arrhes restent acquises au propriétaire, lequel dispose de sa location. Exception Covid : si un confinement est décrété par le gouvernement aux dates concernées, le propriétaire procédera au remboursement des arrhes.

INTERRUPTION DU SÉJOUR

En cas d'interruption en cours de séjour par le locataire et si la responsabilité du propriétaire n'est pas mise en cause : il ne sera procédé à aucun remboursement.

LES ANIMAUX

Prévenir de la présence éventuelle d'un animal de compagnie. Nous nous réservons le droit de les accepter ou non.

ASSURANCE

Le locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait ; il lui revient donc de vérifier si son contrat d'habitation principale prévoit les risques « villégiature » (locations de vacances), ou de prévoir une extension dans ce sens. Le jour de son entrée dans les lieux, il s'engage à produire une photocopie de sa police d'assurance.

Bon séjour au Monthury !

CONTRAT DE LOCATION

Entre la propriétaire :

Constance Rameaux / Le Monthury / 39300 Les Nans
Tel : 06 12 94 79 00 / e-mail : constance.rameaux@wanadoo.fr

Et la/le locataire

Nom..... Prénom.....

Adresse complète

Tel fixe Portable

E-mail

Il a été convenu ce qui suit :

Location du gîte : « Le Monthury »

Nombre de personnes (capacité max 6 personnes) : adultes et enfants

Age des enfants :

Animaux non oui Si oui lesquels

Durée du séjour :

Arrivée le entre 16 h et 19 h

Départ le avant 11 h

Tarif du séjour : €

Option ménage (*si vous ne comptez pas faire le ménage en partant, merci de nous prévenir afin que nous puissions planifier ce service. Attention : ce service n'est pas disponible en période estivale*). Coût du service : 50 €

oui non

La réservation sera effective à réception du présent contrat daté, signé, et accompagné d'un chèque d'arrhes de 200 euros à l'ordre de Constance Rameaux. Nous vous retournerons un exemplaire contresigné. Le solde sera à verser en début de séjour.

Fait à le Fait à le

La/le locataire La propriétaire